



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

15-C Cholette, Gatineau (Québec) J8Y 1J5 819 776-5506 1 800 567-1282

Télécopieur : 819 776-2809 1 888 776-2809 Courriel : info@s-e-o.ca Site internet : www.s-e-o.ca

Vol. 24 numéro 7

27 mars 2009

M e s s a g e d u p r é s i d e n t

Le mois de mars a été passablement occupé au Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais. Après une rencontre avec les délégués de tous les secteurs du syndicat, qui portait principalement sur les demandes pour la prochaine négociation nationale, nous en sommes maintenant rendus à la préparation du cahier de consultation des membres de tous les secteurs. Une délégation du syndicat ira à Montréal la semaine prochaine pour l'élaboration de celui-ci. Cette importante consultation arrivera dans les milieux vers la mi-avril.

Nous avons également été sollicités à maintes reprises pour aller nous prononcer sur la place publique dans différents dossiers. Pour en nommer quelques-uns, nous avons fait des représentations sur les antécédents judiciaires du personnel des écoles et des centres, la migration des élèves vers l'école privée, le code éthique et de déontologie des commissaires et la pénurie d'enseignantes et d'enseignants dans notre région. Il nous semble important de continuer à présenter les positions des enseignantes et des enseignants du SEO lorsque nous sommes appelés à le faire.

Je m'attarderai sur la compétition déloyale entre l'école privée et l'école publique, cette dernière étant sous-financée. De l'avis de certains, elle devrait être compétitive. Nous trouvons injuste le financement à hauteur de 60%, pourcentage qui a été haussé légèrement par Mme Monique Jérôme-Forget dans son dernier budget. Un système qui fait une sélection attentive de ses candidats et qui les encadre dans des classes homogènes devrait, en effet, mieux performer qu'un autre qui laisse à ses enseignantes et ses enseignants le soin de porter tout le poids de son système à bout de bras. Il faudrait comparer des pommes avec des pommes.

Un dossier qui retient particulièrement notre attention, au comité paritaire EHDAA à la Commission scolaire des Portages de l'Outaouais, est celui du cadre conceptuel de l'acte en orthopédagogie que nous trouvons intrusif. À notre avis, il limite notre autonomie professionnelle ce qui est totalement inacceptable. Nous trouvons également que ce cadre conceptuel limite le travail du comité EHDAA au niveau des écoles et ne lui laisse pas la latitude de faire son travail tel que prévu aux dispositions nationales. Nous avons donc demandé à la commission scolaire de retirer le cadre conceptuel de l'acte en orthopédagogie, ce que la commission scolaire a refusé de faire.

Nous nous proposons maintenant d'informer nos membres par le biais d'un article spécial que j'écrirai dans le prochain Syn chronique afin de bien expliquer ce cadre conceptuel et de souligner par la même occasion les ramifications de ce texte qui s'inscriront possiblement dans la nouvelle politique EHDAA à la CSPO. Les approches pédagogiques sont du ressort des enseignantes et des enseignants. Nous ne voulons pas que la commission scolaire s'ingère dans notre salle de classe et dans nos pratiques pédagogiques ou encore dans le travail de nos orthopédagogues lorsque ce n'est pas sollicité par nos membres.

Pendant les mois de mars et d'avril, la Fédération autonome de l'enseignement annonce le lancement du projet HÉROS qui signifie **H**umanité, **É**cocitoyenneté, **R**espect, **O**uverture et **S**olidarité. Afin de stimuler la créativité de nos élèves, la FAE propose une activité de lancement qui ciblera tous les élèves de nos écoles et de nos centres. Au niveau secondaire, une matière est ciblée afin d'éviter des juxtapositions. Nous souhaitons une bonne participation à ce concours initial de ce projet qui prône des valeurs saines et enrichissantes à tous nos élèves.

Gaston Audet, président

DES NOUVELLES DU PRÉSCOLAIRE

Le 19 février dernier, une rencontre s'est tenue avec les enseignantes et enseignants du préscolaire de la CSD pour connaître leurs préoccupations en vue de la prochaine négociation. Des rencontres sont prévues pour la CSPO et la CSCV prochainement. Un court sondage sera envoyé à toutes les enseignantes et tous les enseignants du préscolaire. Nous souhaitons toujours sensibiliser les collègues et les directions à l'importance d'une entrée progressive réussie, avec une diminution du nombre d'élèves et un allègement du nombre d'heures.

L'entrée progressive est justifiée selon plusieurs recherches (disponibles au syndicat). L'enfant a besoin de temps pour apprivoiser le milieu scolaire quelle que soit son expérience antérieure en milieu de garde. D'ailleurs dans la recherche de Potvin et Paradis, on mentionne que la perception positive ou négative dès ses premiers jours d'école aura une influence sur le cheminement ultérieur de l'enfant. Plus le nombre d'élèves est diminué longtemps, plus les élèves sont sécurisés, meilleure est leur intégration au monde scolaire.

Certaines directions tentent de diminuer l'entrée progressive à chaque année. C'est un manque de respect vis-à-vis de l'enfant, car son adaptation est précipitée. L'entrée progressive est une **NÉCESSITÉ** qui ne devrait pas être renégociée à chaque année !

Marie-Chantal Duchaussoy, responsable du comité préscolaire SEO

SOMMAIRE

Message du président	1
Des nouvelles du préscolaire	2
Congés de maladie.....	3
Mouvements de personnel :	
- documents.....	3
- retour à l'école d'origine	4
Prix Jacqueline Godbout	4
Semaine québécoise des adultes en formation.....	5

MOUVEMENT DE PERSONNEL :

Retour à l'école d'origine

Si une enseignante ou un enseignant est obligé de changer d'école à la suite de l'application de la procédure d'affectation et de mutation, elle ou il peut réintégrer son école d'origine si un besoin se crée après le 1^{er} juin, à la condition d'en avoir fait la demande par écrit avant le 1^{er} juin et de répondre à l'un des trois (3) critères de capacité (5-3.13).

Documents :

Certaines enseignantes et certains enseignants peuvent être obligés de changer d'école pour l'année scolaire 2009-2010, à la suite de l'application de la procédure d'affectation-mutation qui se déroule en mai et juin.

D'autres personnes peuvent être mises en disponibilité ou non rengagées parce que la commission scolaire a un surplus d'effectifs dans un champ d'enseignement.

Toutes ces personnes doivent conserver les documents (incluant les enveloppes) que la commission scolaire leur transmet dans le cadre du processus de sécurité d'emploi. S'il y avait motif de contestation juridique dans leur dossier, ces documents pourraient jouer un rôle important.

Louis Belcourt,
vice-président en relations de travail

CONGÉS DE MALADIE

Au début de chaque année scolaire, la commission crédite à chaque enseignante et enseignant à temps plein six (6) jours de congé de maladie (5-10.36 A)).

L'enseignante ou l'enseignant détenant un contrat à temps partiel a droit à un nombre de jours de congé de maladie équivalent au pourcentage de son contrat.

Les jours de congé de maladie crédités en vertu de la clause 5-10.36 A) (les six (6) jours annuels) non utilisés au cours de l'année scolaire sont cumulatifs et versés dans une banque au crédit de l'enseignante ou de l'enseignant. Malgré ce qui précède, un sixième (1/6) des jours de congé de maladie alloués au début de l'année n'est pas cumulatif et ne peut être versé dans la banque. Il est perdu.

Ces jours de congé de maladie accumulés seront monnayables à 1/200 du traitement au moment où l'enseignante ou l'enseignant quittera définitivement le service de la commission.

Pour les enseignantes et enseignants détenant un contrat à temps partiel, la partie non utilisée des six (6) jours de congé de maladie (moins 1/6 qui est perdu) est monnayable à la fin du contrat.

Louis Belcourt, vice-président en relations de travail



PRIX JACQUELINE GODBOUT

Comme à chaque année, le S.E.O. est à la recherche de mise en candidature afin de remettre le prix Jacqueline Godbout.

Ce concours s'adresse à toute femme membre du syndicat qui se démarque soit par son implication dans son milieu, soit par son rayonnement sur son entourage, ou sa capacité de vivre sa vie de femme jour après jour, tout en étant présente aux besoins des gens qui l'entourent.

Voici les modalités entourant le prix Jacqueline Godbout :

- présenter un texte qui a pour thème "Parlez-nous de vous" ou "Parles-nous d'elle" ;
- le texte doit relater les accomplissements de la personne tant sur le plan personnel que professionnel ;
- le texte devra être adressé au bureau du S.E.O., 15-C, rue Cholette, Gatineau J8Y 1J5 ;
- l'envoi devra aussi comporter le nom, l'âge et le numéro de téléphone de la personne présentée ;
- nous nous réservons le droit de faire valider les informations contenues dans le texte ;
- n'oubliez pas que le texte peut être écrit par une autre personne que celle qui se présente ;
- toutefois, la personne qui écrit pour une autre devra s'identifier.

Nous vous invitons donc à participer avec simplicité. Nous savons que parler de soi ou faire parler de soi, n'est pas facile. Nous souhaitons bonne chance à toutes les courageuses qui oseront le faire, c'est toujours le premier pas qui est difficile à franchir.

Robert Guérin, vice-président

SEMAINE QUÉBÉCOISE DES ADULTES EN FORMATION

Dans le cadre de la 7^e édition de la semaine des adultes en formation qui se tiendra du 28 mars au 3 avril prochain, la FAE a choisi de souligner la persévérance des élèves formés à l'éducation des adultes (EDA) et à la formation professionnelle (FP).

Pour ce faire, le comité EDA-FP de la FAE fut mis à contribution en demandant à leurs membres de faire parvenir des mises en candidature d'élèves ayant démontré de la persévérance. Soixante et une mises en candidature furent reçues.

Trois récipiendaires furent sélectionnés par le comité EDA-FP de la FAE. Le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais est fier d'annoncer que la candidature de Mme Nathalie Millette, étudiante au Centre administratif de commerce et de secrétariat de la CSD de la classe de M. Guy Lacelle fut retenue.



Une bourse d'études ainsi qu'une affiche leur furent remises. Nous avons joint, à cet envoi du Syn chronique, lesdites affiches.

Toutes nos félicitations à Mme Nathalie Millette !

Robert Guérin,
vice-président